# RÈGLEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

#### Contexte

Le frelon asiatique à pattes jaunes (Vespa velutina nigrithorax), espèce exotique envahissante introduite accidentellement en France en 2004, est aujourd'hui classé danger sanitaire de deuxième catégorie (arrêté du 26 décembre 2012). Il fait l'objet d'un plan national de surveillance, de prévention et de lutte, coordonné par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en lien avec les structures régionales telles que FREDON Grand Est et GDS Grand Est.

Dans la région Grand Est, un Plan d'Actions Régional a été mis en place. Il repose sur trois volets :

- Prévention : sensibilisation du public, formation des référents, diffusion de supports d'information ;
- Surveillance : réseau de référents départementaux, centralisation des signalements, suivi de l'évolution des populations ;
- Lutte : destruction des nids par des professionnels formés, selon une charte régionale de bonnes pratiques.

Le retrait de nids de frelons asiatiques ne fait pas partie des missions confiées aux services départementaux d'incendie et de secours telles qu'elles sont définies à l'article L.1424-2 du code des collectivités territoriales. Les habitants ayant besoin de neutraliser un nid de frelons asiatiques doivent faire appel aux sociétés privées qui proposent ce service. Dans le cadre de ses compétences relatives à la protection de l'environnement et de sa politique climat-airénergie « Ambition climat », Epernay Agglo Champagne met en place un dispositif d'aide au financement des opérations de neutralisation des nids de frelons asiatiques pour les habitants de la Communauté d'agglomération.

## 1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le règlement a pour but de :

- Fixer les règles d'usage de l'aide financière à la neutralisation des nids de frelons asiatiques ;
- Définir l'engagement du bénéficiaire ;
- Indiquer le contenu du dossier et les modalités de son instruction.

### 2. BÉNÉFICIAIRES

Peut bénéficier de cette aide toute personne physique, âgé de plus de 18 ans, justifiant d'une résidence principale dans l'une des communes d'Epernay Agglo Champagne.

Les personnes morales sont exclues du dispositif.

L'aide ne sera attribuée qu'une seule fois par personne et dans la limite d'une subvention par foyer fiscal et par an.





#### 3. CONDITIONS DE VERSEMENT

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Faire appel à une société privée spécialisée agréée, disposant d'une assurance professionnelle pour le retrait du nid et répertoriée dans la liste des entreprises déclarées pour la destruction des nids de frelons asiatiques dans la Marne (liste proposée par la DDT de la Marne, jointe au règlement).
  - Seules les interventions concernant les frelons asiatiques sont éligibles. La facture acquittée devra impérativement mentionner explicitement la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

La subvention sera attribuée aux bénéficiaires par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle fixée à 4 000 €. Une fois ce montant atteint, aucune aide supplémentaire ne pourra être accordée.

#### 4. CONTENU DU DOSSIER D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

#### Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité du demandeur ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- La facture acquittée mentionnant explicitement la destruction d'un nid de frelons asiatiques, avec l'adresse de l'intervention ;
- Un RIB;
- Le formulaire de demande joint au présent règlement.

Le dossier doit être déposé dans un délai de deux mois suivant l'intervention et avant le 1er décembre de l'année en cours. Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté.

#### 5. MONTANT DE LA SUBVENTION

L'aide financière accordée s'élève à 80 euros maximum par intervention, dans la limite du montant facturé.

Le versement est effectué par virement bancaire sur le compte du demandeur après vérification de la recevabilité du dossier.

#### 6. SANCTIONS

Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est passible de sanctions conformément aux articles 313-1 et 441-6 du Code pénal.



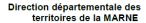


# Formulaire : demande de subvention destruction de nid de frelons asiatiques

Identité du demandeur et adresse
Nom:
Prénom :
Adresse:
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse électronique :
Pièces à fournir
Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour,);
☐ Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
☐ Copie de la facture de l'intervention de destruction établie au nom du demandeur et
acquittée par l'entreprise spécialisée, faisant apparaître la mention « Nid de frelons
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;  Relevé d'identité Bancaire du demandeur
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;  Relevé d'identité Bancaire du demandeur
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;  Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;  Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire  Je soussigné : (Nom, adresse du signataire) :
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;  Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ;  Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire  Je soussigné : (Nom, adresse du signataire) :
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ; Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire  Je soussigné : (Nom, adresse du signataire) :  - M'engage à prendre connaissance du règlement d'attribution des aides
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ; Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire  Je soussigné : (Nom, adresse du signataire) :  - M'engage à prendre connaissance du règlement d'attribution des aides
asiatiques », la date de destruction, et son emplacement précis ; Relevé d'identité Bancaire du demandeur  Engagements du bénéficiaire  Je soussigné : (Nom, adresse du signataire) :  - M'engage à prendre connaissance du règlement d'attribution des aides









Châlons-en-Champagne, le 23 janvier 2024

#### Liste des entreprises déclarées\* pour la destruction des nids de frelons asiatiques dans la Marne

Entreprise	Adresse	Communes	СР	Numéro de téléphone	E-mail	Site
Anti Guêpes And Co 51	205 rue Louis Victor de Broglie, Bâtiment C	BEZANNES	51430	06 63 53 49 81	antiguepesandco51@gmail .com	https://antiguepesa ndco51.com/
Meziere Dératisation	1 ruelle de la Maladerie	BREBAN	51320	06 48 23 94 29	emerick.meziere51@gmail. com	https://www.mezier e- deratisation.fr/inde x
C.A.T 3D	5 rue des Terres, ZAC Croix Blandin	CERNAY-LES- REIMS	51420	03 51 25 80 00	contact@cat-3d.com	https://www.cat- 3d.com/
Stop Nuisi 51	17 ruelle Soeurs,	CUMIERES	51480	07 49 89 09 20	stopnuisi51@gmail.com	https://www.stopnu isi51.fr/
Alto Frelons	7 rue de Tarbes	DAMERY	51480	06 77 16 08 37	altofrelons@gmail.com	
A.V.S	2 rue des Artisans	DAMPIERRE AU TEMPLE	51400	06 30 45 03 71 03 26 68 02 90	godart.jeanpierre@hotmail .fr	https://www.avs- eurl.com/
Allo SOS Guêpes	475 avenue Général Leclerc	DIZY	51530	06 83 88 91 26	fredlouette@laposte.net	https://www.facebo ok.com/ASGuepes/ ?locale=fr_FR

Entreprise	Adresse	Communes	СР	Numéro de téléphone	E-mail	Site	
Marne Guêpes Frelons	7 rue des petits Prés	EPERNAY	51200	07 81 95 64 58	contact@marne-guepes- frelons.fr	https://www.marne- guepes-frelons.fr/	
Fère Guêpes Frelons (FGF)	356 rue du Maréchal Foch	FERE CHAMPENOISE	51230	07 68 63 49 60	contact@fgf-51.fr	https://www.fgf- 51.fr/	
AVIPUR	7 rue de la Fosse Chenevière	GUEUX	51390	03 23 51 03 76	avipurchampagne@avipur. com	https://www.avipur. com/agence/picardi e/	
EDIVERT	18 rue des Blancs Fossés	ORMES	51370	03 26 03 90 53 06 23 32 80 06	contact@edivert.fr	https://www.edivert .fr/	
La Camda	2 rue Léon Patoux	REIMS			03 26 04 74 00	info@la-camda.com	https://www.la- camda.com/
Champagne Hygiène 5d	8 rue Gabriel Voisin				03 26 05 43 63	contact@hygiene5d.fr	https://www.hygien e5d.fr/
Eco Pest Conseil	28 rue Chalet				06 80 89 44 42	meister.eddy@cat-3d.com	https://www.eco- pest-conseil-lpa.fr/
RATUNET Services	92 rue Ponsardin		51100	03 26 09 03 99	contact@ratuner.fr	https://groupeaxf.co m/agence_ratunet/	
TECHNI GROUP	4 rue Gosset			03 51 25 30 00	contact@technigroup.fr	https://technipest.fr /	





Entreprise	Adresse	Communes	СР	Numéro de téléphone	E-mail	Site
Mat'Pro D	43 rue Moulin	SERZY ET PRIN	51170	06 78 62 51 95 03 26 91 66 87	matprod051@gmail.com	https://www.mat- prod.fr/
NGAN MARNE- Entreprise anti- nuisibles	2 Quinquies avenue Prieur de la Marne	SOMMESOUS	51321	07 61 87 05 42 03 26 65 50 51	agence51@ngan.fr	https://marne.ngan. fr/
Guêpes-Apens	20 avenue Prieur de la Marne	SOMMESOUS	51320	03 26 65 50 52	jeremy.toussaint@guepes- apens.fr	- https://www.guepes -apens.fr/
	Techniciens à contacter le plus proche de chez vous :	CHALONS EN CHAMPAGNE	51000	06 66 45 40 81	asofianea@yahoo.fr	
		REIMS	51100	06 71 22 41 88	gregoire51100@gmail.com	
		SAINT- MENEHOULD	51800	06 01 13 85 15	chagaar.cyril@gmail.com	
		SEZANNE	51200	06 43 10 66 24	baptiste.moret@guepes- apens.fr	
		VITRY LE FRANCOIS	51300	06 52 46 47 94	olivier.jung@guepes- apens.fr	
Allo Destruction D'Insectes (A.D.I)	11 rue Marilhou	TINQUEUX	51430	06 09 72 20 10	a.d.i@live.fr	
Yr espaces-verts & multiservices	6 rue du Mont Aimé	VAL DES MARAIS (COLIGNY)	51130	07-87-06-78-79	yr.espacesverts.multiservic es@gmail.com	
RAS La guêpe	3 rue Prés	VINCELLES	51700	06 50 63 53 41	raslaguepe@gmail.com	https://www.facebo ok.com/LowSteeve n/

<sup>\*</sup>Si vous souhaitez figurer sur cette liste, envoyer un mail à l'adresse : ddt-biodiversite@marne.gouv.fr ou par téléphone au 03-26-70-81-86 Classement réalisé par ordre alphabétique des communes



